

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre

Le trente septembre à dix neuf heures quinze minutes

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Marie-Pierre VERNEAU, Maire

Présents : M. Jean - Michel ARTHUR, Mme Stéphanie BRET-POISSON, M. Thierry JEAMPIERRE, M. Michel JULIEN, Mme Marie-Pierre VERNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Séverine PRISINZANO donne pouvoir à JEAMPIERRE Thierry ; Mme Magali DELAIR donne pouvoir à Mme BRET-POISSON Stéphanie ; M. Xavier CONTE donne pouvoir à M. Jean - Michel ARTHUR ; M. GIRARD Alain donne pouvoir à M. Michel JULIEN

Absent excusé : 4

Absent : 0

Date de convocation : 24/09/2024

Membres en exercice : 9

Membres présents : 5

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

Absents : 0

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie BRET-POISSON

APPROBATION DU PV DU 01/07/2024

2024-39 ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023

Mme le maire explique que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article . 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

TARIFS COMMUNAUX

2024-40 TARIFS SALLE POLYVALENTE

Mme le Maire rappelle aux élus les tarifs en vigueur pour la location de la salle polyvalente et du matériel depuis le 01/01/2023.

Durée	Administrés	Extérieurs	Associations communales	Associations extérieur à la commune
Forfait journée (1)	100 €	150 €	GRATUIT €	50 €
Forfait Week-end (2)	150 €	225 €	GRATUIT €	100 €

(1, 2) La location comprend les tables rectangulaires et les chaises

(1) Forfait journée : les clés sont remises la veille et rendues le lendemain de la location

(2) Forfait week-end : du vendredi 11h00 au lundi 9h00

(3) Electricité (y compris chauffage) facturée à 0.25 cts du KWatt consommé ; un relevé du compteur est effectué lors de l'état des lieux à l'entrée et un autre à la sortie

(4) Toute journée supplémentaire non prévue sera facturée à 25 % du 1^{er} jour de la location

Location matériel avec /sans location de la salle polyvalente (fera l'objet d'une délibération lors du conseil municipal de décembre)

Intitulé	Tarifs résidents (à l'unité)	Tarifs non-résidents (à l'unité)	Tarifs association extérieur (à l'unité)	Tarifs association commune (à l'unité)
Tables rectangulaires*	GRATUIT	5€	GRATUIT	GRATUIT
Tables rondes*	8€	10€	GRATUIT	GRATUIT
Chaises*	1€	1,5€	GRATUIT	GRATUIT
Vaisselle par personne* (2 assiettes + 3 couverts + 2 verres)	GRATUIT	1 € par personne	GRATUIT	GRATUIT
Plateaux*	GRATUIT	PAS DE PRÊT	GRATUIT	GRATUIT

*si casse, voir tarif casse

Mme le Maire expose au conseil le coût réel payé par la commune et suggère une révision du prix du KW. Elle propose également de faire payer l'électricité lors des locations par des associations.

Après en avoir délibéré à l'unanimité les élus décident de reporter la délibération au prochain conseil.

M. Thierry JEAMPIERRE souhaite qu'il soit fait une moyenne du coût du Kwatt sur une année et non sur une facture.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2024-41 TARIFS CIMETIERE

Mme le Maire rappelle aux élus les tarifs en vigueur pour les concessions et le columbarium depuis le 01/01/2022.

DUREE \ TYPE	CONCESSIONS	COLOMBARIUM
15 ans	70€	280€
30 ans	110€	430€

Mme le Maire demande aux élus si ils souhaitent maintenir ces tarifs.

Après en avoir délibéré à l'unanimité les élus décident de maintenir les tarifs de la délibération du 16/08/2021.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2024-42 MODIFICATIONS STATUTAIRES : PRISE DE COMPETENCE "ETUDES PREALABLES AU TRANSFERT D'UNE NOUVELLE COMPETENCE"

Madame le maire rappelle

- Le transfert obligatoire des compétences eau potable et assainissement aux communautés de communes est fixé au 1^{er} janvier 2026
- La commune a transféré sa compétence eau Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de Sancergues. A compter de l'intégration de cette compétence dans ses statuts, la communauté de communes se substituera à la commune au sein du comité syndical et n'exercera pas directement cette compétence.
- La communauté de communes dispose déjà de la compétence assainissement non collectif

Elle informe que le conseil communautaire a décidé lors de sa réunion du 23 septembre de modifier ses statuts en conséquence. En effet,

- Le transfert de la compétence assainissement collectif doit être anticipé car des choix devront intervenir sur la meilleure façon d'exercer cette compétence sur le territoire de la communauté de communes.
- L'étude des conditions de transfert d'une nouvelle compétence et l'organisation ultérieure nécessite, pour la communauté de communes de modifier ses statuts pour disposer de la compétence "études préalables à la prise de nouvelles compétences"

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide :

- ✓ L'extension des compétences de la communauté de communes aux études préalables à la prise de nouvelles compétences
- ✓ Les nouveaux statuts de la communauté de communes tels qu'annexés à la présente délibération intégrant ces modifications de périmètre.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2024-43 - EXONERATION FISCALE TEMPORAIRE DES ENTREPRISES CRÉÉES A PARTIR DU 1ER JUILLET 2024

Vu l'article 73 de la loi de finances pour 2024 du 19 décembre 2023, relatif aux zones qui entrent dans le périmètre de "France ruralités revitalisation" (FRR);

Vu le courrier de la Ministre chargée des collectivités territoriales et de la ruralité du 4 juin 2024, qui nous informe du classement de la commune de GROISES en zone "France ruralités revitalisation";

Vu les mesures qui visent à favoriser la création et la reprise d'entreprise dans la commune qui figurent en zone FRR, comprenant notamment les commerces, les TPE (très petites entreprises), les professions libérales et les professions médicales;

Vu l'exonération temporaire de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de cotisation foncière des entreprises (CFE) dont peuvent bénéficier les entreprises, quel que soit leur statut juridique, sous réserve que l'organe délibérant compétent délibère;

Mme le Maire propose à l'assemblée délibérante d'exonérer de TFPB et de CFE, pour la part communale, les entreprises créées à partir du 1er juillet 2024, quel que soit leur statut juridique, sur la durée prévue légalement à savoir à 100% durant 5 ans, puis de manière dégressive durant 3 ans (75%, 50% et 25%).

Après en avoir délibéré à l'unanimité les élus décident d'exonérer de TFPB et de CFE, pour la part communale, les entreprises créées à partir du 1er juillet 2024, quel que soit leur statut juridique, sur la durée prévue légalement à savoir à 100% durant 5 ans, puis de manière dégressive durant 3 ans (75%, 50% et 25%).

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

DIVERS

Commissions :

- Commission personnel
 - Programmée au lundi 28/10/2024
- Commission communication (le 20/09/2024)
 - Ebauche des rubriques et articles
 - Prochaine réunion le 18/10/2024 à 09h30
- Commission bois (le 19/09/2024)
 - Point sur les travaux réalisés et point sur les parcelles
 - Point sur la prochaine campagne d'affouages (programmer le tirage pour début novembre)
 - Divers : sur les prochaines campagnes d'affouages, sur la sécurisation des bords de route

Rappel de dates :

- jeudi 03 octobre réunion préparatoire dédiée à l'ouverture commerciale + fixation de la date de réunion publique
- vendredi 4 octobre : réunion bureau des maires CDC
- lundi 7 octobre : pose de l'abri de jardin à la station d'épuration + équipement sportif du City Stade
- mardi 15 octobre : formation AGIRHE pour secrétaire de mairie ; réunion transport scolaire et SIAEP
- lundi 21 octobre : conseil communautaire
- mardi 22 octobre : réunion SDE 18
- lundi 04 novembre : réunion maire / adjoints
- mercredi 6 novembre : contrôle SDIS 18 sur la salle polyvalente
- lundi 11 novembre : cérémonie du 11 novembre
- mardi 12 novembre : nouveau point avec la trésorerie
- mardi 18 novembre 18 h 30 : CM
- vendredi 22 novembre : réunion du bureau des maires
- jeudi 28 novembre à 14 h15 : rencontre avec la sous-préfète sur la commune pour échanger sur nos projets en cours (éclairage public, étude diagnostic assainissement, financement du city stade) notre réflexion sur notre bâtiment école, l'entretien des bâtiments communaux (logements, salle polyvalente, etc..) – tour de terrain envisagé

Dates à fixer :

- Distribution des colis : date à arrêter : proposition le samedi 7 décembre à 10h30 validée par le conseil
- Noël des enfants fixé le dimanche 8 décembre à 15h00 à Herry
- Distribution du bulletin (mi ou fin novembre)
- Vœux 2025 (propositions : vendredi 17 ou 24 janvier dès 18 h 30) arrêté au 17 janvier à 18h30.

Cimetière

L'entretien assuré par l'employé communal représente une centaine d'heures par an.

- Dans le passé, recours aux TUC (travaux d'utilité publique existant de 1984 à 1990) + aide financée d'un administré de la commune
- Réflexions :
 - Recours aux PIL (programme d'insertion locale) ou contrat emploi solidarité (contrairement aux TUC pas de prise en charge de l'Etat)
 - Recours à un ESAT (Veaugues par exemple)
 - Sous-traitance ?

➔ Recherche d'un élu pour la prise en charge de la réflexion sur le sujet

M Thierry JEAMPIERRE propose de prendre en charge le dossier entretien du cimetière. Mme Stéphanie BRET-POISSON demande à ce que l'on contacte le juge des applications des peines pour passer une convention avec le tribunal et avoir un jeune pour des heures gratuites.

La gestion du cimetière

- Mise à jour des plans, recherches des titres de concessions et informations par le biais des archives communales pendant l'été 2024. Il reste un gros travail sur la recherche de certaines sépultures, concessionnaires et ayants droits si vous avez des informations, merci de vous rapprocher de la secrétaire. Les dossiers ne sont pas informatisés.
- Réflexion sur achat complémentaire de blocs pour le columbarium devis demandé auprès de la société LEBEAU et des PF DOUCET CAMPOS de Sancergues.

Caves-urnes

Des emplacements dédiés aux caves urnes sont présents dans le cimetière. Faute de délibération si un administré souhaite ce type d'inhumation, l'emplacement ne peut être vendu.

Dans les communes alentours les caves-urnes sont vendues avec le caveau, plaque et stèle sont à la charge du concessionnaire aux tarifs suivants :

- Feux : 30 ans 660€ / 50 ans 710€
- Beffes : 500€ + prix de la concession
- Etréchy : = pour 30 ans 549€
- Charentonnay ou st léger : commune : 30 ans : 300€ / 50ans 400€ hors commune 30 ans 400€ 50 ans 500€

Entretien logements communaux :

- *Impasse Saint Martin :*
 - Eléments cuisine
 - Marquise
 - Vélux du salon
 - en attente changement vitrage porte entrée car fissurée 15 j après la pose et refus de le changer par le menuisier. Nouveau devis de l'entreprise Chopineau accepté en date du 23/04/2024 pour un montant de 485.48€. Après plusieurs relances, une dernière sera faite. En cas d'absence de réaction un recommandé sera envoyé à l'entreprise pour dénoncer le devis et faire appel à un nouveau prestataire.
- *La cure :*
 - Petits travaux au 4 route de Sancergues
 - RAS au 2 route de Sancergues
 - En attente de l'intervention de l'huissier pour entériner la mise en vente du bâtiment
 - A priori vérifier si tout est séparé (taxe foncière, compteurs, etc.)
- *Bâtiment Ecole :*
 - Tous les travaux pour rendre le bâtiment autonome à la location ont été faits
 - Il faut trouver des idées viables pour la location !
 - Mme BRET rappelle que la location du bâtiment école est interdite sans le passage de la commission sécurité
- *Bâtiment mairie :*
 - Recherche d'une entreprise pour changement volets en façade (peut être sur 2025 ou prochain mandat)
 - Devis reçu de l'entreprise CHOPINEAU
 - Entreprise GRESLE écartée
 - Entreprise de M PAILLARD Mickael a Etréchy en cours de réalisation
 - Les élus demandent à ce que l'entreprise LAVERJAT de Veaugues soit également contactée
- *Salle polyvalente :*
 - Contrôle SDIS prévu le 06/11/2024 novembre
 - Les volets restent à être repeints
 - Toiture ????? (report 2025 ou prochain mandat)

Transports scolaires :

- Pas de ligne spécifique créée dans le cadre du RPI
- Projet de supprimer le transport des élèves en dérogation sur le département de la Nièvre (collège, lycée et primaire) : demande reportée à 2025
- Les membres du syndicat doivent se mobiliser car cela entrainera pour les enfants une obligation de changement de lieu de scolarité au milieu de leur cursus.

Travaux entretiens de la commune :

- Bancs : poursuite de la rénovation des assises
- Stèle du Petit Villatte
- Rebouchage des trous (route du Petit Villatte (après la stèle), croisement route de la chaussée / départementale)
- Entretien allées forêt par les 3 référents bois (merci à eux) + sous-traitance avec une entreprise pour les travaux de régénération (3 500 € environ)
- Entretien cimetière (activité chronophage assurée par l'employé communal)
- Entretien centre bourg fait (rien n'est parfait, mais il n'y a qu'un employé communal aidé par le 1^{er} adjoint)
- Entretien hameaux (rien n'est fait hormis les interventions ponctuelles du 1^{er} adjoint ou de quelques administrés : le Grand Villatte essentiellement)

Incivilités

- Dépôts sauvages des OM (point de tri / forêt)
- Non-respect de l'arrêté sur la tenue des chiens en laisse
- Non-respect des riverains sur l'entretien des haies

Assistant Prévention :

- Le nouveau préventeur organise une formation à laquelle l'employé communal est inscrit puisque désigné comme assistant préventeur pour la commune. Formation du 26 au 28/11/2024 et du 20 et 21/01/2025.

Infos générales :

- Vente maison 1 route de la Chaussée : nouvel arrivant en résidence principale
- Vente de la maison au 10 Lotissement les Vallées (à priori en résidence principale – en attente de rencontrer le nouveau propriétaire
- Ventes maisons connues (en attente/en cours) :
 - Le bois caché
 - Le grand Villatte
 - Route de Lugny
 - Lotissement les vallées

Point budget communal

- En fonctionnement :
 - La trésorerie n'est pas mauvaise
 - Il y a deux emprunts (tracteur et city stade)
 - Il y a la vente du tracteur FORD
 - Recettes supérieures aux dépenses (donc pas de dérapage mais il nous faut rester vigilant et ne pas faire de nouvelles dépenses)
- En Investissement :
 - Eclairage public
 - Achat du tracteur
 - City stade (début travaux 07/10/2024)
 - Borne incendie (fin octobre, 1^{ère} semaine de novembre 2024)

Point budget assainissement

- En fonctionnement : il y a plus de dépenses que de recettes
 - En attente de recettes : facturation assainissement sur l'année 2023-2024 (le trésorier préconise de passer le forfait à 90 € au lieu de 70 € et d'augmenter le prix du m3 et de le passer à 1.60 €)
 - En dépenses : hormis l'amortissement, il y a eu le nettoyage du puits, le changement de pompes, la réparation des fils électriques, etc.
 - A noter la subvention de l'agence de l'eau 30 000 € reportée sur 2025 (avec aucune garantie de l'avoir) . Les crédits sont prévus et l'étude diagnostic reste obligatoire pour la commune ... (nous avons dépassé les 10 ans)
 - Pas de nouvel de la demande de transfert de crédit de l'investissement au fonctionnement.
 - Pour rappel la section de fonctionnement les crédits sont insuffisants pour pallier à de menus travaux.
- En investissement : équilibre relatif entre les recettes et les dépenses
 - Les dépenses prévues concernent les réparations engagées suite au sinistre 2023 sur la station (la vétusté reste à la charge de la commune)

Les budgets passeront en compte financier unique à compter du 1^{er}/01/2025.

Sécurité informatique

- RDV diagnostic sécurité informatique du 24/09/2024 avec la gendarmerie
- Passage Berger Levraut 26/09/2024
- Réunion trésorerie 27/09/2024

Au cours de ces 3 points la cyber sécurité a été abordée. La sécurité informatique est de plus en plus menacée. Il est essentiel de protéger les données contenues dans l'ordinateur du secrétariat. Les pirates passent par les boîtes mails, partage de faux RIB...

Il faudrait envisager pour l'année prochaine une sécurisation de la boîte mail et une sauvegarde des données du PC. Des devis ont été demandés auprès de prestataires. Ils seront présentés dans un prochain conseil.

Lotissement les vallées

- regard bouché intervention de l'agent technique et d'un administré
- M Thierry JEAMPIERRE se propose de passer

Pylône

Les travaux se poursuivent, théoriquement installation fin d'année / début 2025.

Eclairage Eglise

- Le premier adjoint s'est renseigné auprès de Brico Chertier environ 150€
- Mme BRET rappelle que le budget de la commune est juste et que l'éclairage de l'Eglise n'est pas indispensable.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00.

Secrétaire de séance
Mme Stéphanie BRET-POISSON

Maire
Marie-Pierre VERNEAU

